

L'INTERSYNDICALE DU CID

FO – SNCD – Solidaires - UNSA

Une fois de plus, les débats autour de la création de SDI (Service Douanier pour l'Informatique) ont tourné court : un premier groupe de travail en novembre 2005 se devait d'expliquer la nécessité de mise en place de SCN (DNRED, DNRFP, Informatique). L'ordre du jour, hétéroclite et chargé, n'a pas permis une discussion constructive et détaillée sur ce sujet. Plusieurs possibilités étaient évoquées mais l'Administration déclarait alors ne privilégier aucune piste. Lors du second groupe de travail, en mars 2006, le projet de l'Administration a été présenté aux organisations syndicales, sous la forme d'arrêtés déjà rédigés.

Aucun dialogue, ni technique, ni organisationnel, et encore moins social n'a donc eu lieu. Même les directeurs des centres n'ont, semble-t-il, pas été consultés.

C'EST INADMISSIBLE !!!

Si nous condamnons déjà fermement la forme, le fond nous paraît encore plus dangereux et préjudiciable pour l'informatique douanière et ses agents.

Nous ne sommes pas dupes des pseudo-raisons avancées par la sous-direction A pour justifier la création d'un seul SCN : « créer un sentiment d'appartenance à une même famille informatique ». Si le seul problème réside dans l'amélioration du dialogue entre le CID et la DNSCE, l'informatique douanière est sauvée. Ce n'est malheureusement pas le cas.

Pourquoi les bureaux de la sous-direction sont-ils exclus de ce SCN, alors même qu'ils en remplissent les missions de développement, de maintenance et d'exploitation sur des briques structurantes du système d'information (RUSH, ROSA, MAREVA, TRIGO) ? Aucune réponse n'a jamais été apportée à cette question par l'Administration. Serait-elle embarrassée pour justifier le fait que la sous-direction C consomme des ressources sur des missions qui ne lui sont pas normalement dévolues, au détriment de celles qui lui incombent (assistance à maîtrise d'ouvrage, architectures techniques et applicatives, etc...) ?

De plus, rassembler sous l'autorité hiérarchique d'un sous-directeur le pilotage de l'informatique et la gestion des centres est, dans le contexte actuel, une erreur conjoncturelle et structurelle. Conjoncturelle, car loin d'apaiser la crise relationnelle entre les centres et la sous-direction C, cette solution va l'exacerber. L'existence de la « Mission Puech », médiation destinée à désamorcer les conflits entre la sous-direction C et le CID, en est la meilleure preuve. Structurelle, car elle est contraire à la démarche organisationnelle actuelle.

Il est illusoire de penser que la création d'un seul SCN puisse résoudre ces problèmes et amener la sous-direction C à enfin remplir les missions qui lui sont normalement dévolues. Une seule structure ne garantit pas, non plus, la pérennité des bureaux particuliers au sein des deux centres, ni le maintien des CAP et des CTP locaux, malgré les propos rassurants de l'Administration sur ce point.

Pour toutes ces raisons, les agents du CID, réunis en RMIS et prêts à se mobiliser, se sont exprimés contre un seul SCN :

NOUS VOULONS DEUX SCN

UN AU CID, UN A LA DNSCE